

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 19/07/2022 SLO

ID : 037-200043065-20220707-2022_07_06-DE

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 30 juin 2022

Date d'affichage :

Le 30 juin 2022

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 31

Votes exprimés :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le jeudi sept juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA jusqu'au point VIII, Madame Marie ARNOULT, Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Gérard LETOURMY (suppléant de M. Pascal DUPRÉ), Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de M. Didier ELWART), Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Michel CASSABÉ (suppléant de Mme Christine FAUQUET) et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Josette GUERLAIS à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Marc LEONARD à Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Marie-France HUREAU à Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Rémi LEVEAU à Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Pascal GASNIER à Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Richard CHATELLIER à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Gérard LELEU à Monsieur Brice RAVIER et à partir du point IX Monsieur Atman BOUCHEKIOUA à Madame Marie ARNOULT.

Excusé(s) : Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Marc LEONARD, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Rémi LEVEAU, Monsieur Pascal GASNIER, Monsieur Richard CHATELLIER, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU et à partir du point IX Monsieur Atman BOUCHEKIOUA.

Absent(s) : Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur José BONY

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DENIAU

Délibération n°2022 – 07 – 06

Services à la population – Culture

Conventions de mise à disposition du Centre culturel au profit de partenaires

Madame Christine FAUQUET, Vice-présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu le statut de la Communauté de communes du Val d'Amboise notamment les compétences

- « Enseignement musical d'intérêt communautaire » et la définition « Soutien aux écoles de musique associatives » et « Les nouveaux équipements dédiés à l'enseignement musical » comme étant d'intérêt communautaire,
- « Petite enfance -Accueil des enfants de moins de 3 ans – Enfance- Jeunesse » et notamment « l'animation jeunesse »,

Vu le projet de convention type de mise à disposition du Centre culturel annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable de la commission action culturelle et sport du 28 avril 2022,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juin,

Considérant les demandes d'utilisation du Centre culturel, sis 30 rue Villedavid à Amboise, par les associations culturelles et jeunesse ou d'autres partenaires, afin d'y organiser leurs activités ;

Considérant que le projet de convention annexée à la présente délibération sera adapté aux conditions de mise à disposition spécifique de chaque partenaire et répartira ainsi les obligations de chaque partie ;

Considérant le Pôle des Arts Paul Gaudet qui propose des enseignements de musique et de théâtre ;

Considérant la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) d'Amboise qui propose des activités variées, en particulier culturelles et artistiques ;

Considérant que la convention de mise à disposition des locaux est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2022, soit jusqu'au 31 août 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les demandes suivantes :

- **D'approuver** la convention type en vue de la mise à disposition du Centre Culturel au profit du Pôle des Arts Paul Gaudet pour ses activités ;
- **D'approuver** la convention type en vue de la mise à disposition du Centre Culturel au profit de la MJC d'Amboise pour ses activités ;
- **D'approuver** la convention type en vue de la mise à disposition du Centre Culturel au profit d'autres partenaires de la CCVA afin d'y organiser leurs activités directement liées au domaine culturel et artistique et/ ou au domaine de la jeunesse sur le territoire du Val d'Amboise ;
- **D'autoriser** M. Le Président ou son représentant à mettre au point et à signer ladite convention avec chacun des partenaires, ses annexes et tout document afférent à ce dossier.

Le Président,

Thierry BOUTARD

